



POLE JURIDIQUE ET STATUTAIRE
COMMISSION REGIONALE STATUT DES EDUCATEURS ET DES EQUIVALENCES (CRSEE)
P.V. DE LA REUNION DU VENDREDI 29 AOUT 2025 A LIEVIN

PRESENTS : Antonio DOS SANTOS, Daniel DUFOUR, Jean-Luc ELLART, Jérôme ERCEAU, Paul PESIN

EXCUSES : Belkacem ABDELHAK, Brahim BESBAS, Christophe CHAPRON, Jean-Paul DELPORTE, David DILIBERTO, Anthony HERBAUT, Éric PICOT

Assistent : Maxime BABEUR, Malik BOULEGROUNE, Thomas ROBAIL

En l'absence de Brahim BESBAS Président de la commission, Antonio DOS SANTOS est désigné Président de séance.

→ **Point sur les obligations d'encadrement saison 2024-2025 :**

CLUB	EQUIPE	EDUCATEUR	DIPLÔME OBTENU	OBLIGATION	OBSERVATIONS	DEROGATION / DECISION
CHAUNY US	Seniors Féminines Interdistricts Niveau 1 (Saison 2024-2025)	DELVAL Céline	Aucun	CFI Seniors certifié	A la suite de la dérogation accordée par la commission en date du 02/09/2024, Madame Céline DELVAL s'est inscrite à la formation CFI Seniors programmée les 17/05 et 21/06/2025 dans l'Aisne. Madame DELVAL n'a pas pu suivre cette formation et a transmis un justificatif médical daté du 22/05/2025.	La commission indique que Madame Céline DELVAL ne pourra pas encadrer d'équipe à obligation tant qu'elle n'aura pas respecté ses engagements en formation.
SECLIN FC	U18 féminines R2	BROUSSE Julien	CFI U14-U19	CFI U14-U19 certifié	Monsieur Julien BROUSSE s'est inscrit à la certification CFI U14-	La commission rappelle au club et à l'éducateur que :

	(saison 2024-2025)				U19 programmée du 10 au 12/07/2025 dans la Ligue AURA. Ce dernier n'a pas passé cette certification.	<p>Les clubs dont une équipe est visée par une obligation d'encadrement (U18 féminines R2) qui n'ont pas désigné l'éducateur ou l'entraîneur de cette équipe encourent une amende de 40 € par match disputé en situation d'infraction. Et encourent une interdiction d'accéder lors de la 1^{ère} année d'infraction.</p> <p>Lors de la saison 2024-2025, 18 rencontres officielles se sont déroulées les 14/09, 21/09, 28/09, 05/10, 12/10, 09/11/2024, 18/01, 01/02, 08/03, 15/03, 23/03, 29/03, 05/04, 12/04, 18/05, 21/05, 04/06 et 07/06/2025. Par conséquent, la commission sanctionne le club d'une amende de 720 €.</p>
SENLIS USM	U15 féminines R2 (saison 2024-2025)	STOLARZ François	CFI U14-U19	CFI U14-U19 certifié	Monsieur François STOLARZ s'est inscrit à la certification CFI U14-U19 programmée du 24 au 30/06/2025 dans la Ligue PIFF. Ce dernier n'a pas passé cette certification.	<p>La commission rappelle au club et à l'éducateur que :</p> <p>Les clubs dont une équipe est visée par une obligation d'encadrement (U15 féminines R2) qui n'ont pas désigné l'éducateur ou l'entraîneur de cette équipe encourent une amende de 40 € par match disputé en situation d'infraction. Et encourent une interdiction d'accéder lors de la 1^{ère} année d'infraction.</p> <p>Lors de la saison 2024-2025, 12 rencontres officielles se sont déroulées les 14/09, 21/09, 28/09, 05/10, 09/11, 30/11/2024, 01/03, 29/03, 19/04, 26/04, 10/05, 24/05/2025. Par conséquent, la commission sanctionne le club d'une amende de 480 €.</p>
Entente NOEUX US / VERMELLES US	U15 féminines R2 (saison 2024-2025)	GUILBERT Mathieu	CFI U14-U19	CFI U14-U19 certifié	Monsieur Mathieu GUILBERT s'est inscrit à la certification CFI U14-U19 programmée du 07 au 13/07/2025 dans la Ligue PIFF. Ce dernier n'a pas passé cette certification.	<p>La commission rappelle au club et à l'éducateur que :</p> <p>Les clubs dont une équipe est visée par une obligation d'encadrement (U15 féminines R2) qui n'ont pas désigné l'éducateur ou l'entraîneur de cette équipe encourent une amende de 40 € par match disputé en situation d'infraction. Et</p>

						<p>encourent une interdiction d'accéder lors de la 1^{ère} année d'infraction.</p> <p>Lors de la saison 2024-2025, 13 rencontres officielles se sont déroulées les 14/09, 28/09, 05/10, 11/11, 30/11/2024, 01/02, 01/03, 08/03, 15/03, 26/04, 10/05, 17/05, 24/05/2025. Par conséquent, la commission sanctionne le club d'une amende de 520 €.</p>
WAZIERS USM	U18 R2 (saison 2024-2025)	SPECQ Grégory	CFI U14-U19	CCFI U14-U19 ou DF Coach Jeunes	<p>Comme indiqué dans le PV de la CRSEE du 4 juillet 2025, à la suite des problèmes de connexion rencontrés par Grégory SPECQ lors de la certification CFI U14/19 du mois de juin 2025, la commission lui a demandé de régulariser sa situation en suivant une certification CFI U14/19 programmée en distanciel dans une autre Ligue avant le début de la saison 2025-2026.</p> <p>Après vérification, Monsieur Grégory SPECQ n'a pas régularisé sa situation.</p>	<p>La commission rappelle au club et à l'éducateur que :</p> <p>Les clubs dont une équipe est visée par une obligation d'encadrement (U18 R2) qui n'ont pas désigné l'éducateur ou l'entraîneur de cette équipe encourent une amende de 40 € par match disputé en situation d'infraction. Et encourent une interdiction d'accéder lors de la 1^{ère} année d'infraction.</p> <p>Lors de la saison 2024-2025, 11 rencontres officielles se sont déroulées les 22/09, 05/10, 19/10, 03/11, 23/11/2024, 25/01, 01/02, 01/03, 09/03, 29/03, et 25/05/2025. Par conséquent, la commission sanctionne le club d'une amende de 440 €.</p>

→ ENQUÊTE : Encadrement technique des clubs 2025-2026 :

L'**enquête** relative à l'encadrement technique des clubs ayant au moins une équipe de niveau Ligue a été envoyée aux clubs concernés le 23 juillet 2025. Ces derniers devaient y répondre avant le 22 août 2025. Plusieurs relances ont suivi (01^{er} août 2025 et 11 août 2025).

Les clubs suivants n'ont pas donné suite. La commission rappelle aux clubs que cette enquête est à renvoyer complétée avant le 1^{er} match officiel de l'équipe ou des équipes concernée(s) par une obligation d'encadrement. Après la présente notification, les clubs en infraction disposent d'un délai de 15 jours pour régulariser la situation. Passé ce délai, le club sera pénalisé d'une amende de 85 €.

- AVION Futsal AS

- BOUVIGNY BOYEFFLES FC
- CREIL RCCA
- DOULLENS RC
- HESDIN O
- LEERS OS
- LIBERCOURT AFC
- LIEVIN O
- LUMBRES O
- SANTERRE FEMININES

→ Point sur les obligations d'encadrement saison 2025-2026 :

CLUB	EQUIPE	EDUCATEUR	DIPLÔME OBTENU	OBLIGATION	OBSERVATIONS	DEROGATION / DECISION
ABBEVILLE SC	Seniors R2	VALLOIS Mathieu	BEF	BEF	Monsieur Mathieu VALLOIS détient une licence dirigeant cette saison. La demande de carte professionnelle, nécessaire pour demander une licence technique régionale sous contrat, est en cours.	La commission demande au club d'effectuer une demande de licence Technique Régionale pour Monsieur VALLOIS. Le club peut joindre l'attestation de demande de carte professionnelle à la place de la carte professionnelle dans les pièces à joindre via FOOTCLUBS, lors de la demande de la licence technique régionale sous contrat. La commission rappelle au club qu'il encoure des sanctions financières et sportives à compter de la 5^{ème} rencontre officielle de la saison jouée en situation d'infraction. Il doit donc régulariser la situation avant cette 5^{ème} rencontre officielle.
ABBEVILLE SC	U14 Ligue	DELICQUE Geoffrey	CFI U6-U9 certifié	DF Coach Jeunes ou BMF	Monsieur Geoffrey DELICQUE n'a pas fourni d'engagement écrit à suivre la formation DF Coach Jeunes cette saison 2025-2026.	La commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.
AMIENS SC	Seniors Féminines	HEURTEL Quentin	DF Coach Jeunes	BMF ou DF Coach	Monsieur Quentin HEURTEL s'engage à suivre le DF Coach	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions

	R2			Seniors	Seniors au cours de la saison 2025-2026	<p>sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Éducateur : suivi de la formation DF Coach Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
AMIENS PORTUGAIS FCP	Seniors R2	DAILLY Sébastien	BE2	BEF	Monsieur Sébastien DAILLY est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Il ne détient qu'une licence dirigeant cette saison.	<p>La commission rappelle au club et à l'éducateur que :</p> <p>Monsieur DAILLY doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.</p> <p>La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présence de l'éducateur à l'une des sessions de recyclage programmée par la FFF - la demande puis la validation de sa licence technique nationale
ANICHE SC	U17 R2	BEN AHMED Dominique	CFI U14-U19	CCFI U14-U19 ou DF Coach Jeunes	Monsieur Dominique BEN AHMED n'a pas fourni d'engagement écrit à suivre la certification du CFI U14-U19 cette saison 2025-2026.	La commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.
ARRAS FA	Seniors R1	DUCHATEAU Pierrick	BEF	BEF	Monsieur Pierrick DUCHATEAU est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Il est inscrit à la session de	<p>La commission rappelle au club et à l'éducateur que :</p> <p>Monsieur DUCHATEAU doit régulariser sa situation</p>

					recyclage des 4 et 5/09/2025 à Liévin.	avant la 5 ^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion : <ul style="list-style-type: none"> - la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 4 et 5/09/2025 - la demande puis la validation de sa licence technique régionale sous contrat
ASCQ US	U18 R2	LAERAJ Sofiane	CFI U6-U9 certifié, UC4 du BMF	CCFI U14-U19 ou DF Coach Jeunes	Monsieur Sofiane LAERAJ est monté avec son équipe en U18 R2 à l'issue de la saison 24-25.	Dérogation accordée pour la saison. L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction. La commission lui suggère de s'inscrire à la formation DF Coach Jeunes cette saison.
BEAUVAIS OISE AS	Seniors R3	RISMI Akim	BMF	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur Akim RISMI est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Il est inscrit à la session de recyclage des 4 et 5/09/2025 à Liévin.	La commission rappelle au club et à l'éducateur que : Monsieur RISMI doit régulariser sa situation avant la 5 ^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion : <ul style="list-style-type: none"> - la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 4 et 5/09/2025 - la demande puis la validation de sa licence technique régionale sous contrat
BEAUVAIS OISE AS		BOUSSARD Elodie	BEF			Dossier transmis à la direction de la Ligue.
BERCK AS	U18 R2	DUMETZ Alexis	BMF	CCFI U14-U19 ou DF Coach Jeunes	Monsieur Alexis DUMETZ est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. A ce jour, il n'est pas inscrit à l'une des sessions de recyclage programmées avant la 5 ^{ème} rencontre officielle de la saison.	La commission rappelle au club et à l'éducateur que : Monsieur DUMETZ doit régulariser sa situation avant la 5 ^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera lors de sa prochaine

						réunion : <ul style="list-style-type: none"> - la présence de l'éducateur à l'une des sessions de recyclage programmée avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison - la demande puis la validation de sa licence technique régionale
BETHUNE STADE	Seniors R3	BEHAGUE Romain	CFF1, CFI Seniors certifié	BMF ou DF Coach Seniors	Monsieur BEHAGUE est monté avec son équipe en seniors R3 à l'issue de la saison 2024-2025	Dérogation accordée pour la saison. L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction. La commission lui suggère de s'inscrire à la formation DF Coach Seniors cette saison.
BEUVRY LA FORET AS	Seniors R3	BRICOUT David	BMF	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur David BRICOUT est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Il est inscrit à la session de recyclage des 30/09 et 01/10/2025 à Liévin.	La commission rappelle au club et à l'éducateur que : Monsieur BRICOUT doit régulariser sa situation avant la 5 ^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion : <ul style="list-style-type: none"> - la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 30/09 et 01/10/2025 - la demande puis la validation de sa licence technique régionale sous contrat
BLERIoT PLAGe US	Seniors Féminines Interdistricts Niveau 1	TAILDEMAN Gauthier	CFF2, CFI U14-U19 certifié	CFI Seniors certifié	Monsieur Gauthier TAILDEMAN s'engage à suivre le CFI Seniors et la certification CFI Seniors cette saison Il est inscrit au CFI Seniors des 14, 17/10 et 18 et 21/11/2025 à Blaringhem.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI seniors et de la certification CFI seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les

						<p>calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
BOURBOURG SC	U15 féminines R2	DETURCK Stéphane	CFI U14-U19	CFI U14/19 certifié	Monsieur Stéphane DETURCK s'engage à suivre la certification CFI U14-U19 cette saison	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Éducateur : suivi de la certification CFI U14-U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
BREBIERES AS	Seniors R3	NONNI Benjamin	BEF	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur Benjamin NONNI est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Il est inscrit à la session de recyclage des 04 et 05/09/2025 à Liévin.	<p>La commission rappelle au club et à l'éducateur que :</p> <p>Monsieur NONNI doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.</p> <p>La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 04 et 05/09/2025 - la demande puis la validation de sa licence technique régionale sous contrat

BRUAY USO	U17 R2	DENIS Mathéo	AUCUN	CFI U14-U19 certifié ou DF Coach Jeunes	Monsieur Mathéo DENIS est monté avec son équipe en U17 R2 à l'issue de la saison 2024-2025	<p>Dérogation accordée pour la saison.</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p> <p>La commission lui suggère de s'inscrire à la formation DF Coach Jeunes cette saison.</p>
BRUYERES ET MONTBERAULT US	Seniors Féminines Interdistricts Niveau 1	CAILLIEZ Kévin	CFI Seniors	CFI Seniors certifié	Monsieur Kévin CAILLIEZ a obtenu la certification CFI Seniors le 13/07/2025 (LPIFF).	Situation régularisée
CALAIS MARCK FORMATION	U17 R1	LOOTS Florian	CFI U14-U19	DF Coach Jeunes ou BMF	Monsieur Florian LOOTS n'a pas fourni d'engagement écrit à suivre la formation DF Coach Jeunes cette saison 2025-2026.	La commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.
CALAIS MARCK FORMATION	U14 Ligue	EHRlich Clément	CFI U14-U19 certifié, CFI Seniors certifié	DF Coach Jeunes ou BMF	Monsieur Clément EHRlich n'a pas fourni d'engagement écrit à suivre la formation DF Coach Jeunes cette saison 2025-2026.	La commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.
CALAIS MARCK FORMATION	Seniors Féminines Interdistricts Niveau 1	VASSEUR Mickael	CFF2, CFI U14-U19 certifié	CFI Seniors certifié	Monsieur Mickael VASSEUR n'a pas fourni d'engagement écrit à suivre la formation CFI seniors et la certification CFI seniors cette saison 2025-2026.	La commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.
CALAIS MARCK FORMATION	U15 féminines R1	MARTIN Christophe	CFI U6-U9 certifié, CFI U10-U13 certifié	CFI U14/19 certifié	Monsieur Christophe MARTIN n'a pas fourni d'engagement écrit à suivre la formation CFI U14-U19 et la certification CFI U14-U19 cette saison 2025-2026.	La commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.
CAMON US	Seniors R1	KHARBOUCHI ABDELLAH	BEF	BEF	Monsieur Abdellah KHARBOUCHI est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Il est inscrit à la session de recyclage des 15 et 16/09/2025 à Amiens.	<p>La commission rappelle au club et à l'éducateur que :</p> <p>Monsieur KHARBOUCHI doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.</p> <p>La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion :</p>

						<ul style="list-style-type: none"> - la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 15 et 16/09/2025 - la demande puis la validation de sa licence technique régionale sous contrat
CAMPBIN EN PEVELE ECF	U15 féminines R2	LECOMTE Stéphane	AUCUN	CFI U14/19 certifié	Monsieur Stéphane LECOMTE s'engage à suivre le CFI U14-U19 et la certification CFI U14-U19 cette saison	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI U14-U19 et de la certification CFI U14-U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
CAUDRY ES	Seniors R3	MORELLE Antoine	BMF	BMF DF Coach Seniors	Monsieur Antoine MORELLE est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Il est inscrit à la session de recyclage des 4 et 5/09/2025 à Liévin.	<p>La commission rappelle au club et à l'éducateur que :</p> <p>Monsieur MORELLE doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.</p> <p>La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 4 et 5/09/2025 - la demande puis la validation de sa licence technique régionale
COINCY FJEP	Seniors Féminines Interdistricts	DEBERGUE Fabien	AUCUN	CFI Seniors certifié	Monsieur Fabien DEBERGUE s'engage à suivre le CFI Seniors et la certification CFI Seniors cette	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p>

	Niveau 1				saison.	<p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI seniors et de la certification CFI seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
CREIL AFC	Seniors R2	CHOUIKHI Mohamed-Adi	DF Coach Seniors, BMF en cours	BEF	<p>Monsieur Mohamed Adi CHOUIKHI est monté avec son équipe en seniors R2 à l'issue de la saison 2024-2025. Il est en cours de formation BMF 2025-2026.</p>	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation BMF cette saison.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
CREIL AFC	U19 Nat	BAGAYOKO Modibo	BMF	BEF	<p>Monsieur BAGAYOKO, titulaire du BMF, est monté avec son équipe en U19 NAT à l'issue de la saison 2024-2025. Il est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3</p>	<p>Avis favorable Ligue transmis à la CFSE pour décision.</p> <p>La commission rappelle au club et à l'éducateur que :</p>

					ans. Il est inscrit au recyclage des 15 et 16 septembre à Amiens afin de régulariser sa situation.	<p>Monsieur BAGAYOKO doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.</p> <p>La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 15 et 16/09/2025 - la demande puis la validation de sa licence technique régionale
CROIX FIC	Seniors R3			BMF Ou DF Coach Seniors	Le club n'a déclaré aucun entraîneur principal de l'équipe seniors R3, titulaire du diplôme requis.	Le club doit régulariser la situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.
CYSOING WANNEHAIN BOURGHELLES EAC	Seniors R3	COLLETTE Geoffrey	CCFI U14-U19	BMF ou DF Coach Seniors	Monsieur Geoffrey COLLETTE est monté avec son équipe en seniors R3 à l'issue de la saison 2024-2025	<p>Dérogation accordée pour la saison.</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p> <p>La commission lui suggère de s'inscrire à la formation DF Coach Seniors cette saison.</p>
DAINVILLE FC	Seniors Féminines R2	ROUZE Paul	AUCUN	BMF ou DF Coach Seniors	Monsieur Paul ROUZE s'engage à suivre le DF Coach Seniors au cours de la saison 2025-2026	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation DF Coach Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des</p>

						engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
DIVION UC	Seniors Féminines Interdistricts Niveau 1	MACKÉ Cédric	AUCUN	CFI Seniors certifié	Monsieur Cédric MACKÉ s'engage à suivre le CFI Seniors et la certification CFI Seniors cette saison.	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI seniors et de la certification CFI seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
DIVION UC	U15 féminines R2	PICHON Charlotte	AUCUN	CFI U14/19 certifié	Madame Charlotte PICHON s'engage à suivre la formation et la certification CFI U14-U19 cette saison	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducatrice doit entraîner l'équipe concernée et être présente sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducatrice doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI U14-U19 et de la certification CFI U14-U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p>

						La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
DOUCHY FUTSAL	Seniors R2 Futsal	AMAZOZ Moulai	AUCUN	CFI Futsal certifié	Monsieur Moulai AMAZOZ est monté avec son équipe en Seniors R2 Futsal à l'issue de la saison 2024-2025. Il s'engage à suivre le CFI Futsal U13-U15, le CFI Futsal U18-Seniors et la certification Futsal cette saison.	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI Futsal U13-U15, de la formation CFI Futsal U18-seniors et de la certification CFI Futsal cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
DOULLENS RC	Seniors R3			BMF Ou DF Coach Seniors	Le club n'a déclaré aucun entraîneur principal de l'équipe seniors R3, titulaire du diplôme requis.	Le club doit régulariser la situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.
FACHES THUMESNIL FC	Seniors R3	ROGEZ Clément	CFI U10-U13 certifié	BMF ou DF Coach Seniors	Aucune demande de dérogation n'a été demandée par le club.	<p>La commission rappelle au club qu'il doit demander une dérogation au Statut des Educateurs car Monsieur ROGÉZ ne détient pas le diplôme requis pour encadrer en seniors R3.</p> <p>Le club doit régulariser la situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.</p>
GAMACHES AS	Seniors R3	PALLIER Thomas	AUCUN	BMF	Monsieur Thomas PALLIER	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions

				ou DF Coach Seniors	s'engage à suivre le DF Coach Seniors au cours de la saison 2025-2026	<p>sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation DF Coach Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
GENECH ES	Seniors Féminines Interdistricts Niveau 1	ANDRONIC Irina	AUCUN	CFI Seniors certifié	Monsieur Irina ANDRONIC s'engage à suivre le CFI Seniors et la certification CFI Seniors cette saison.	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI seniors et de la certification CFI seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>

GRAVELINES US	Seniors R1	BOUTOILLE Djezon	BEF	BEF	<p>Monsieur Djezon BOUTOILLE détient une licence dirigeant cette saison.</p> <p>La demande de carte professionnelle, nécessaire pour demander une licence technique régionale sous contrat, est en cours.</p>	<p>La commission demande au club d'effectuer une demande de licence Technique Régionale pour Monsieur BOUTOILLE.</p> <p>Le club peut joindre l'attestation de demande de carte professionnelle à la place de la carte professionnelle dans les pièces à joindre via FOOTCLUBS, lors de la demande de la licence technique régionale sous contrat.</p> <p>La commission rappelle au club qu'il encoure des sanctions financières et sportives à compter de la 5^{ème} rencontre officielle de la saison jouée en situation d'infraction. Il doit donc régulariser la situation avant cette 5^{ème} rencontre officielle.</p>
GUESNAIN SC	Seniors R3	BENAISSI Akim	CFI Seniors certifié	BMF Ou DF Coach Seniors	<p>Aucune demande de dérogation n'a été demandée par le club.</p>	<p>La commission rappelle au club qu'il doit demander une dérogation au Statut des Educateurs car Monsieur BENAISSI ne détient pas le diplôme requis pour encadrer en seniors R3.</p> <p>Le club doit régulariser la situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.</p>
GUIGNICOURT US	Seniors Féminines R2	OLIVIN Dylan	AUCUN	BMF ou DF Coach Seniors	<p>Monsieur Dylan OLIVIN s'engage à suivre le DF Coach Seniors au cours de la saison 2025-2026</p>	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation DF Coach Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p>

						La Commission précise qu' en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
GUIGNICOURT US	U16 R2	GOULARD Ugo	CFI U14/U19	CCFI U14-U19 ou DF Coach Jeunes	Monsieur Ugo GOULARD a obtenu la certification CFI U14-U19 le 21/07/2025 (LFNA).	Situation régularisée
GUIGNICOURT US	U15 féminines R2	DUCATILLON Manon	CFI U10-U13 certifié CFI U6-U9 certifié CFI U14/U19	CFI U14/19 certifié	Madame Manon DUCATILLON a obtenu la certification CFI U14-U19 le 03/07/2025 (LPIFF).	Situation régularisée
LA MADELEINE FC	Seniors R3	LIEBAERT cédric	BEF	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur Cédric LIEBAERT est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Il est inscrit à la session de recyclage des 04 et 05/09/2025 à Liévin.	La commission rappelle au club et à l'éducateur que : Monsieur LIEBAERT doit régulariser sa situation avant la 5 ^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera lors de ses prochaines réunions : <ul style="list-style-type: none"> - la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 4 et 5/09/2025 - la demande puis la validation de sa licence technique régionale
LABOURSE RC	Seniors R3	DEVILLE David	Aucun	BMF Ou DF Coach Seniors	Aucune demande de dérogation n'a été demandée par le club.	La commission rappelle au club qu'il doit demander une dérogation au Statut des Educateurs car Monsieur DEVILLE ne détient pas le diplôme requis pour encadrer en seniors R3. Le club doit régulariser la situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.
LAMBRES LEZ DOUAI ES	Seniors R2	DUONSEIL Matthieu	BEF	BEF	Monsieur Matthieu DUONSEIL est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Il est inscrit à la session de recyclage des 13 et 14/11/2025 à Liévin.	La commission rappelle au club et à l'éducateur que : Monsieur DUONSEIL doit régulariser sa situation avant la 5 ^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera lors de ses prochaines réunions :

						<ul style="list-style-type: none"> - la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 13 et 14/11/2025 - la demande puis la validation de sa licence technique régionale
LE PAYS DU VALOIS US	Seniors R2	BOLI Irie	En cours BEF	BEF	Aucune demande de dérogation n'a été demandée par le club.	<p>La commission rappelle au club qu'il doit demander une dérogation au Statut des Educateurs car Monsieur BOLI ne détient pas le diplôme requis pour encadrer en seniors R2.</p> <p>Le club doit régulariser la situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.</p>
LE PAYS DU VALOIS US	U14 Ligue	NORMAND Valentin	CFI U6-U9 certifié, CFI U10-U13 certifié, BMF APP en cours	DF Coach Jeunes ou BMF	Monsieur Valentin NORMAND est en cours de formation BMF apprentissage 2025-2026.	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BMF apprentissage 2025-2026.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
MARLES COS	Seniors R3	PAILLART Mathieu	CFF1, CFF2, CFI U14-U19 certifié	BMF ou DF Coach Seniors	Monsieur Mathieu PAILLART est monté avec son équipe en seniors R3 à l'issue de la saison 2024-2025	<p>Dérogation accordée pour la saison.</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>

						La commission lui suggère de s'inscrire à la formation DF Coach Seniors cette saison.
MAUBEUGE US	Seniors R3	DECHEF Florian	BMF, en cours BEF	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur Florian DECHEF est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. A ce jour, il n'est pas inscrit à l'une des sessions de recyclage programmées avant la 5 ^{ème} rencontre officielle de la saison.	La commission rappelle au club et à l'éducateur que : Monsieur DECHEF doit régulariser sa situation avant la 5 ^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion : - la présence de l'éducateur à l'une des sessions de recyclage programmée avant la 5 ^{ème} rencontre officielle de la saison - la demande puis la validation de sa licence technique régionale
MAUBEUGE FUTSAL ACADEMY	Seniors R2 Futsal	EL BOUJJOUI Samir	CFI Futsal U18-Seniors	CFI Futsal certifié	Monsieur Samir EL BOUJJOUI est monté avec son équipe en Seniors R2 Futsal à l'issue de la saison 2024-2025. Il s'engage à suivre le CFI Futsal U18-Seniors et la certification Futsal cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI Futsal U18-seniors et de la certification CFI Futsal cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu' en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
MAZINGARBE EC	Seniors Féminines R2	LARIBI Florent	AUCUN	BMF ou DF Coach Seniors	Monsieur Florent LARIBI s'engage à suivre le DF Coach Seniors au cours de la saison 2025-2026	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions

						<p>sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation DF Coach Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
MERVILLE USM	Seniors R2	DENYS Sofiane	BEF	BEF	<p>Monsieur Sofiane DENYS est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Il est inscrit à la session de recyclage des 30/09 et 01/10/2025 à Liévin.</p>	<p>La commission rappelle au club et à l'éducateur que :</p> <p>Monsieur DENYS doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.</p> <p>La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 30/09 et 01/10/2025 <p>la demande puis la validation de sa licence technique régionale</p>
MERU US	Seniors R2	N'CHO Stéphane	BMF	BEF	<p>Monsieur Stéphane N'CHO, titulaire du BMF, est monté avec son équipe en seniors R2 à l'issue de la saison 2023-2024.</p>	<p>Dérogation accordée pour la saison.</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p> <p>La commission précise que la dérogation est limitée à 3 saisons à compter de cette saison (évolution</p>

						<p>réglementaire).</p> <p>La commission lui suggère de s'inscrire à la formation BEF 2026-2027.</p>
MONTIGNY EN GOHELLE FC	Seniors R1	MOURABIT Rachid	BEF	BEF	Monsieur Rachid MOURABIT détient une licence technique régionale bénévole cette saison.	<p>La commission demande au club de résilier la licence technique régionale bénévole de monsieur MOURABIT et d'effectuer une demande de licence Technique Régionale sous contrat de travail (article 12 du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football).</p> <p>La commission rappelle au club qu'il encoure des sanctions financières et sportives à compter de la 5^{ème} rencontre officielle de la saison jouée en situation d'infraction. Il doit donc régulariser la situation avant cette 5^{ème} rencontre officielle.</p>
MOUVAUX ES	Seniors R3	IZEGHOUINE Ramdane	AUCUN	BMF ou DF Coach Seniors	Monsieur Ramdane IZEGHOINE est monté avec son équipe en Seniors R3 à l'issue de la saison 24-25.	<p>Dérogation accordée pour la saison.</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p> <p>La commission lui suggère de s'inscrire à la formation DF Coach Seniors cette saison.</p>
NIBAS FRESSENEVILLE US	U17 R2	HORVILLE Baptiste	AUCUN	CCFI U14-U19 ou DF Coach Jeunes	Monsieur Baptiste HORVILLE est monté avec son équipe en U17 R2 à l'issue de la saison 2024-2025	<p>Dérogation accordée pour la saison.</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p> <p>La commission lui suggère de s'inscrire à la formation DF Coach Jeunes cette saison.</p>
NOGENT SUR OISE US	Seniors R3	ACHEEN Jess	BMF	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur Jess ACHEEN est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans.	<p>La commission rappelle au club et à l'éducateur que :</p> <p>Monsieur ACHEEN doit régulariser sa situation avant</p>

					A ce jour, il n'est pas inscrit à l'une des sessions de recyclage programmées avant la 5 ^{ème} rencontre officielle de la saison. Il ne détient qu'une licence dirigeant cette saison.	la 5 ^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion : <ul style="list-style-type: none"> - la présence de l'éducateur à l'une des sessions de recyclage programmée avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison - la demande puis la validation de sa licence technique régionale
NOYELLES LES VERMELLES AS	U18 R2	ROMANOWSKI Aurélien	AUCUN	CCFI U14-U19 ou DF Coach Jeunes	Monsieur Aurélien ROMANOWSKI est monté avec son équipe en U18 R2 à l'issue de la saison 2024-2025. Il s'engage à suivre la formation CFI U14-U19 et la certification U14-U19 cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction. La commission lui suggère de s'inscrire à la formation DF Coach Jeunes cette saison.
NOYELLES SOUS LENS US	Seniors R2	RYBACK Frédéric	BEF	BEF	Monsieur Frédéric RYBACK ne détient qu'une licence dirigeant cette saison.	La commission rappelle au club et à l'éducateur que : Monsieur RYBACK doit détenir une licence technique régionale cette saison et régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera la demande puis la validation de sa licence technique régionale lors de sa prochaine réunion.
NOYON FCJ	Seniors R3	CHALINE Loic	CFI Seniors certifié	BMF Ou DF Coach Seniors	Aucune demande de dérogation n'a été demandée par le club.	La commission rappelle au club qu'il doit demander une dérogation au Statut des Educateurs car Monsieur CHALINE ne détient pas le diplôme requis pour encadrer en seniors R3. Le club doit régulariser la situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.
PAYS DE CASSEL US	Seniors N3	GOETHALS Samuel	BEF, en cours DES	DES	Monsieur Samuel GOETHALS, titulaire du BEF, et en cours de	Avis favorable Ligue transmis à la CFSE pour décision.

					<p>formation DES, est monté avec son équipe en Seniors N3 à l'issue de la saison 2023-2024.</p> <p>Il est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Il est inscrit au recyclage des 4 et 5 septembre à Liévin afin de régulariser sa situation.</p>	<p>La commission rappelle au club et à l'éducateur que :</p> <p>Monsieur GOETHALS doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.</p> <p>La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 4 et 5/09/2025 - la demande puis la validation de sa licence technique régionale
PHALEMPIN US	Seniors Féminines Interdistricts Niveau 1	CLAEYS Jérémy	CFI U6-U9 certifié	CFI Seniors certifié	<p>Monsieur Jérémy CLAEYS s'engage à suivre le CFI Seniors et la certification CFI Seniors cette saison.</p>	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI seniors et de la certification CFI seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
PREMONTRE US	Seniors R3	BARRY Kévin	CFF2, CFI U14-U19 certifié, CFI Seniors certifié	BMF ou DF Coach Seniors	<p>Monsieur Kévin BARRY est monté avec son équipe en Seniors R3 à l'issue de la saison 24-25.</p>	<p>Dérogation accordée pour la saison.</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>

						La commission lui suggère de s'inscrire à la formation DF Coach Seniors cette saison.
RIBECOURT US	Seniors R3	RICHARD Thomas	AUCUN	BMF ou DF Coach Seniors	Monsieur Thomas RICHARD s'engage à suivre le DF Coach Seniors au cours de la saison 2025- 2026	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation DF Coach Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
ROUBAIX RC	Seniors R1	ABDELHAK Belkacem	DES	BEF	Monsieur Belkacem ABDELHAK détient une licence technique régionale bénévole cette saison.	<p>La commission demande au club de résilier la licence technique régionale bénévole de monsieur ABDELHAK et d'effectuer une demande de licence Technique Régionale sous contrat de travail (article 12 du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football).</p> <p>La commission rappelle au club qu'il encoure des sanctions financières et sportives à compter de la 5^{ème} rencontre officielle de la saison jouée en situation d'infraction. Il doit donc régulariser la situation avant cette 5^{ème} rencontre officielle.</p>
ROUBAIX TG PORTUGAIS	Seniors R2	MIMOUN Farid	BMF	BEF	Monsieur Farid MIMOUN, titulaire du BMF, est monté avec son équipe en seniors R2 à l'issue de la saison 2018-2019.	<p>Dérogation accordée pour la saison.</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-</p>

						<p>respect, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p> <p>La commission précise que la dérogation est limitée à 3 saisons à compter de cette saison (évolution réglementaire).</p> <p>La commission lui suggère de s'inscrire à la formation BEF 2026-2027.</p>
ROYE NOYON US	Seniors R3	GIRONDE Olivier	BEF	BEF	<p>Monsieur Olivier GIRONDE est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. A ce jour, il n'est pas inscrit à l'une des sessions de recyclage programmées avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison. Il ne détient qu'une licence dirigeant cette saison.</p>	<p>La commission rappelle au club et à l'éducateur que :</p> <p>Monsieur GIRONDE doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.</p> <p>La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présence de l'éducateur à l'une des sessions de recyclage programmée avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison - la demande puis la validation de sa licence technique régionale
SAINT MARTIN BOULOGNE O	Seniors R3	ETIENNE Jean-Loup	BE2	BMF Ou DF Coach Seniors	<p>Monsieur Jean-Loup ETIENNE est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Il ne détient qu'une licence dirigeant cette saison.</p>	<p>La commission rappelle au club et à l'éducateur que :</p> <p>Monsieur ETIENNE doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.</p> <p>La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présence de l'éducateur à l'une des sessions de recyclage programmée par la FFF - la demande puis la validation de sa licence technique nationale
SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM FC	Seniors R3	ARNOUITS Willy	BEF	BMF Ou DF Coach	<p>Monsieur Willy ARNOUITS est en infraction vis-à-vis du recyclage</p>	<p>La commission rappelle au club et à l'éducateur que :</p>

				Seniors	obligatoire tous les 3 ans. A ce jour, il n'est pas inscrit à l'une des sessions de recyclage programmées avant la 5 ^{ème} rencontre officielle de la saison. Il ne détient qu'une licence dirigeant cette saison.	Monsieur ARNOUTS doit régulariser sa situation avant la 5 ^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion : <ul style="list-style-type: none"> - la présence de l'éducateur à l'une des sessions de recyclage programmée avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison - la demande puis la validation de sa licence technique régionale
SAINT QUENTIN O.	Seniors R3	BARBANCE Boris	BEF	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur Boris BARBANCE ne détient pas de licence technique régionale cette saison.	La commission rappelle au club et à l'éducateur que : Monsieur BARBANCE doit détenir une licence technique régionale cette saison et régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera la demande puis la validation de sa licence technique régionale lors de sa prochaine réunion.
SIN LE NOBLE AS	U15 fém R2	DESHAYES Frédéric	AUCUN	CFI U14/19 certifié	Monsieur Frédéric DESHAYES s'engage à suivre la formation CFI U14-U19 et la certification CFI U14-U19 cette saison	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI U14-U19 et de la certification CFI U14-U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison.

						La Commission précise qu' en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
SOISSONS IFC	U15 fém R2	BAH Mamadou	AUCUN	CFI U14/19 certifié	Monsieur Mamadou BAH s'engage à suivre la formation CFI U14-U19 et la certification CFI U14-U19 cette saison	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Éducateur : suivi de la formation CFI U14-U19 et de la certification CFI U14-U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
SOUCHEZ CSAL	Seniors Féminines Interdistricts Niveau 1	MENIER Vincent	CFI seniors	CFI Seniors certifié	Monsieur Vincent MENIER a obtenu la certification CFI Seniors le 13/07/2025 (LPIFF).	Situation régularisée
TEMPLEMARS VENDEVILLE FC	U15 fém R2	APETE Florine	CFI U10-U13 certifié	CFI U14/19 certifié	Madame Florine APETE s'engage à suivre la formation CFI U14-U19 et la certification CFI U14-U19 cette saison	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducatrice doit entraîner l'équipe concernée et être présente sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducatrice doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Éducateur : suivi de la formation CFI U14-U19 et de la certification CFI U14-U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les</p>

						<p>calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
TERGNIER FC	Seniors R3	BONNARD Cyril	CFI Seniors certifié	BMF Ou DF Coach Seniors	<p>Aucune demande de dérogation n'a été demandée par le club.</p>	<p>La commission rappelle au club qu'il doit demander une dérogation au Statut des Educateurs car Monsieur BONNARD ne détient pas le diplôme requis pour encadrer en seniors R3.</p> <p>Le club doit régulariser la situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.</p>
TOURCOING US	Seniors R3	HOLLOSI Amaury	CFI U14-U19 certifié	BMF ou DF Coach Seniors	<p>Monsieur Amaury HOLLOSI s'engage à suivre le DF Coach Seniors au cours de la saison 2025-2026</p>	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation DF Coach Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>

VALENCIENNES FC	Seniors R1 Futsal	TROUSSELLE Aymeric	CFP	CFI Futsal certifié	Monsieur Aymeric TROUSSELLE est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. A ce jour, il n'est pas inscrit à l'une des sessions de recyclage programmées avant la 5 ^{ème} rencontre officielle de la saison.	La commission rappelle au club et à l'éducateur que : Monsieur TROUSSELLE doit régulariser sa situation avant la 5 ^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion : <ul style="list-style-type: none"> - la présence de l'éducateur à l'une des sessions de recyclage programmée avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison - la demande puis la validation de sa licence technique régionale
VALENCIENNES FC	U19 Nat F	NICITA Sylvestre	BMF, BEF en cours	BEF	Monsieur Sylvestre NICITA, titulaire du BMF, et en cours de formation BEF, est monté avec son équipe en U19 féminines Nat à l'issue de la saison 2024-2025.	Avis favorable Ligue transmis à la CFSE pour décision.
VALENCIENNES SUMMER	Seniors R3	DRAPIER Stéphane	Aucun	BMF Ou DF Coach Seniors	Aucune demande de dérogation n'a été demandée par le club.	La commission rappelle au club qu'il doit demander une dérogation au Statut des Educateurs car Monsieur DRAPIER ne détient pas le diplôme requis pour encadrer en seniors R3. Le club doit régulariser la situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.
WIMEREUX FUTSAL	Seniors R2 Futsal	EL GUERRABI Faissal	CFI Futsal U18-Seniors	CFI Futsal certifié	Monsieur Geoffrey Faissal EL GUERRABI n'a pas fourni d'engagement écrit à suivre la formation CFI Futsal U13-U15 et la certification CFI Futsal cette saison 2025-2026.	La commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.

Jeunes Ligue

Suite à l'enquête technique réalisée depuis le début de saison sur l'encadrement des équipes jeunes évoluant en Ligue, la commission constate que certains clubs ne respectent pas les obligations d'encadrement définies dans le Statut Régional des Educateurs :

- Soit ces clubs n'ont pas répondu à l'enquête relative à l'encadrement des équipes de Ligue envoyée par mail ce début de saison,
- Soit ces clubs ont désigné un éducateur qui ne possède pas le diplôme requis.
- Soit ces clubs ont désigné un éducateur qui possède le diplôme requis mais pour lequel la licence éducateur ou technique n'a pas été demandée.

La Commission rappelle les sanctions encourues :

- A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, le club est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 40 €.
- Il doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.
- Interdiction d'accéder lors de la première saison en situation d'infraction ; rétrogradation en division inférieure si non en règle deux saisons de suite.

La Commission demande aux **clubs cités ci-dessous**, par retour de mail à statut-educateur@lfhf.fff.fr et **avant le 26/09/2025** :

- De lui **préciser les nom, prénom et numéro de licence de l'éducateur principal de leur(s) équipe(s) jeunes de Ligue (U18, U17, U16, U15, U14)**
- De **demander la licence éducateur ou technique via FOOTCLUBS** si celle-ci n'a pas été demandée
- De **demander une dérogation si l'éducateur principal est monté avec son équipe au niveau supérieur ou s'il s'engage à suivre la formation et la certification requises avant la fin de la compétition 2024-2025.**

Sans retour des clubs cités ci-dessous avant le vendredi 26 septembre 2025, les sanctions mentionnées ci-dessus pourraient être appliquées (sanctions rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction).

U18 R1 (obligation d'encadrement = CFF3 ou DF Coach jeunes ou BMF) :

- CAMBRAI AC : Dérogation à demander pour Karim SADKI, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre le DF Coach Jeunes cette saison
- LENS RC : Licence Technique Régionale à demander pour Yohan DEMONT
- MON EN BAROEUL FC : Licence Technique Régionale à demander pour Emmanuel DESWARTE

U18 R2 (obligation d'encadrement = CFF3 ou CFI U14/U19 certifié ou DF Coach Jeunes) :

- ASCQ US : Licence éducateur fédéral à demander pour Sofiane LAERAJ

- BERCK AS : Licence Technique Régionale à demander pour Alexis DUMETZ
- CHAMBLY OISE FC : Licence Technique Régionale à demander pour Bryan SINNAEVE
- CHAUMONT EN VEXIN CS : Désigner un éducateur titulaire du diplôme requis et détenteur d'une licence éducateur fédéral ou technique régionale
- CROIX FIC : Licence Technique Régionale à demander pour Nazim IZNASNI
- ETAPLES AS : Licence Technique Régionale à demander pour Cédric MAQUINGHEN
- LAIGNEVILLE AS : Désigner un éducateur titulaire du diplôme requis et détenteur d'une licence éducateur fédéral ou technique régionale
- LE PORTEL STADE : Désigner un éducateur titulaire du diplôme requis et détenteur d'une licence éducateur fédéral ou technique régionale
- LILLE SUD FC : Licence Technique Régionale à demander pour Morad BEN MOUSSA
- LUMBRES O : Désigner un éducateur titulaire du diplôme requis et détenteur d'une licence éducateur fédéral ou technique régionale
- WASQUEHAL F : Licence Technique Régionale à demander pour Zico TUMBA

U17 R1 (obligation d'encadrement = CFF3 ou DF Coach jeunes ou BMF) :

- CALAIS MARCK FORM : Transmettre un engagement écrit de Florian LOOTS à suivre la formation DF Coach Jeunes cette saison afin de compléter la demande de dérogation en cours
- CAMON US : Licence Technique Régionale à demander pour Quentin MERCIER
- CHAMBLY OISE FC : Licence Technique Régionale à demander pour Jérôme GRIMAUD
- CHANTILLY US : Licence éducateur fédéral à demander pour Sofiane ACHOUR
- LAMBERSART UF : Licence Technique Régionale à demander pour Florian DE FREITAS BARBOSA
- LESQUIN US : Licence Technique Régionale à demander pour Alan ROUSSEL

U17 R2 (obligation d'encadrement = CFF3 ou CFI U14/U19 certifié ou DF Coach Jeunes) :

- AMIENS PORTUGAIS FCP : Licence éducateur fédéral à demander pour Karim ARZALAI
- ANICHE SC : Transmettre un engagement écrit de Dominique BEN AHMED à suivre la certification CFI U14-U19 ou le DF Coach Jeunes cette saison afin de compléter la demande de dérogation en cours
- ARRAS FA : Licence Technique Régionale à demander pour Antoine FOURNIER
- ASCQ US : Licence Technique Régionale à demander pour Hakim EL MOSATI
- AVION CS : Licence Technique Régionale à demander pour Eric ZENI
- BULLY LES MINES ES : Licence Technique Régionale à demander pour Franck DUBART
- CREIL AFC : Dérogation à demander pour Tahirou BARRY, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification CFI U14-U19 ou le DF Coach Jeunes cette saison
- ETAPLES AS : Licence Technique Régionale à demander pour Simon MARGUERITTE
- LILLE MOULINS CARREL US : Dérogation à demander pour Bafode KOUROUMA, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification CFI U14-U19 ou le DF Coach Jeunes cette saison
- MARLY USM : Dérogation à demander pour Timothée CHAMPLAIN, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification CFI U14-U19 ou le DF Coach Jeunes cette saison

- NOEUX US : Dérogation à demander pour Eric LEROUX, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la certification CFI U14-U19 ou le DF Coach Jeunes cette saison
- WASQUEHAL F : Licence Technique Régionale à demander pour Alexis CARRIER

U16 R1 (obligation d'encadrement = CFF3 ou DF Coach Jeunes ou BMF) :

- CHAMBLY OISE FC : Licence Technique Régionale à demander pour Romain DAMIANO
- FEIGNIES AULNOYE EFC : Licence Technique Nationale à demander pour Johann JACQUESSON

U16 R2 (obligation d'encadrement = CFF3 ou CFI U14/U19 certifié ou DF Coach Jeunes) :

- ANICHE SC : Licence Technique Régionale à demander pour Yannick TISON
- CHAUNY US : Dérogation à demander pour Anthony CAULIER, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la certification CFI U14-U19 ou le DF Coach Jeunes cette saison
- LAMBERSART UF : Dérogation à demander pour Jordan DUPORT, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la certification CFI U14-U19 ou le DF Coach Jeunes cette saison
- LAMBRES LEZ DOUAI ES : Licence Technique Régionale à demander pour Mael GLOAGUEN
- LILLE MOULINS CARREL US : Dérogation à demander pour Abderrahmane DARHMAN, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification CFI U14-U19 ou le DF Coach Jeunes cette saison

U15 R1 (obligation d'encadrement = CFF2 ou DF Coach Jeunes ou BMF) :

- FEIGNIES AULNOYE EFC : Licence Technique régionale à demander pour Cédric PECOUL
- LENS RC : Licence Technique régionale à demander pour Anthony ROGIE

U15 R2 (obligation d'encadrement = CFF2 ou CFI U14/U19 certifié ou DF Coach Jeunes) :

- AMIENS PORTUGAIS FCP : Licence Technique régionale à demander pour Youssef DAHCHOURI
- ARRAS FA : Licence Technique régionale à demander pour Sébastien HOGUET
- BETHUNE STADE : Licence Technique régionale à demander pour Baptiste SAMYN
- BONDUES FC : Licence Technique régionale à demander pour Julien SOETE
- CALAIS MARCK FORM : Dérogation à demander pour Christian SENNEVILLE, en cours de formation BEF
- CHOISY AU BAC US : Licence Technique régionale à demander pour Naofel MARLE
- MARLY USM : Licence Technique régionale à demander pour Louis GOUILLARD

U14 Ligue (obligation d'encadrement = CFF2 ou DF Coach Jeunes ou BMF) :

- ABBEVILLE SC : Transmettre un engagement écrit de Geoffrey DELICQUE à suivre la formation DF Coach Jeunes cette saison afin de compléter la demande de dérogation en cours

- BERGUES RC : Licence Technique régionale à demander pour Paul HUGOO
- BONDUES FC : Licence Technique régionale à demander pour Vadim DECOTTIGNIES
- BOULOGNE USCO : Licence Technique régionale à demander pour Julien PRIEZ
- CALAIS MARCK FORM : Transmettre un engagement écrit de Clément EHRLICH à suivre la formation DF Coach Jeunes cette saison afin de compléter la demande de dérogation en cours
- CHAUNY US : Dérogation à demander pour Frédéric RICCI, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre le DF Coach Jeunes cette saison
- CROIX FIC : Dérogation à demander pour Killian LEFEBVRE, en cours de formation BMF apprentissage
- DUNKERQUE USL : Licence Technique régionale à demander pour Anthony PALOMBA
- LAMBRES LEZ DOUAI ES : Licence Technique régionale à demander pour Valentin LIMA
- NOGENT SUR OISE US : Licence Technique régionale à demander pour Bryan ROSA CORREIA
- SOISSONS IFC : Licence Technique régionale à demander pour Anthony SALLANDRE

Féminines Ligue

La Commission rappelle les sanctions encourues :

- Pour les **seniors Féminines R1 et R2** :
 - A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, le club est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 60 €.
 - Il doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.
 - 1 point de pénalité au classement par match disputé en situation irrégulière à compter de la 5^{ème} rencontre officielle disputée en situation d'infraction.

- Pour les **jeunes féminines U18 R1/R2 et U15 R1/R2** :
 - A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, le club est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 40 €.
 - Il doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.
 - Interdiction d'accéder lors de la première saison en situation d'infraction ; rétrogradation en division inférieure si non en règle deux saisons de suite.

Seniors R1 Féminine (obligation d'encadrement = BMF ou BEF) :

à venir

Seniors R2 Féminine (obligation d'encadrement = CFF3 ou DF Seniors ou BMF) :

à venir

Seniors Féminine Interdistricts (obligation d'encadrement = CFI Seniors certifié) :

à venir

U18 Féminine R1 (obligation d'encadrement = CFF3 ou DF Coach Jeunes ou BMF) :

à venir

U18 Féminine R2 (obligation d'encadrement = CFF3 ou CFI U14/U19 certifié ou DF Coach Jeunes) :

à venir

U15 Féminine R1 (obligation d'encadrement = CFI U14/U19 certifié) :

à venir

U15 Féminine R2 (obligation d'encadrement = CFI U14/U19 certifié) :

à venir

FUTSAL seniors Ligue

La Commission rappelle les sanctions encourues :

- A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, le club est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 60 €.
- Il doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.
- 1 point de pénalité au classement par match disputé en situation irrégulière à compter de la 5^{ème} rencontre officielle disputée en situation d'infraction.

Seniors R1 FUTSAL (obligation d'encadrement = Certificat Fédéral Futsal Base ou CFI Futsal certifié ou BMF Futsal ou Certificat Futsal Performance) :

à venir

Seniors R1 FUTSAL (obligation d'encadrement = Certificat Fédéral Futsal Base ou CFI Futsal certifié ou BMF Futsal ou Certificat Futsal Performance) :

à venir

→ Dérogations recyclage (FPC : Formation Professionnelle Continue) :

La commission rappelle que les engagements à participer à une Formation Professionnelle Continue (recyclage) **ne sont plus acceptés « automatiquement »** suite à la modification de l'article 6 du Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneurs, sauf cas exceptionnels traités par la Commission.

La Commission précise que leur licence « technique régional » pourra être débloquée lorsqu'ils auront régularisé leur situation.

→ Demande d'équivalence BEF :

GAEREMYNCK Thierry : dossier validé

→ Prochaine CRSEE : 3 octobre 2025

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel Juridique dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, suivant les prescriptions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Antonio DOS SANTOS
Président de séance